SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le projet d'Assemblée nationale de l'Acadie
mai 2023

Modèle proposé : l'autonomie gouvernementale accordée à une administration acadienne disposant de différents pouvoirs pour veiller aux intérêts propres du peuple acadien habitant le Canada atlantique. Implique une délégation de pouvoirs et de moyens des provinces adhérentes à une Assemblée nationale de l'Acadie (ANA) constituée pour ces fins, avec des transferts financiers négociés par domaine de compétence. Cette ANA n'aurait aucun pouvoir de taxation.

Régions administratives : l'Assemblée nationale de l'Acadie serait constituée de représentants élus au suffrage universel par la population acadienne habitant onze (11) régions administrative acadiennes historiques et distinctes du Canada atlantique, ainsi qu'un 12e représentant de la diaspora élu au suffrage universel par les membres inscrits de la diaspora acadienne. Les 11 régions administratives acadiennes, ainsi que la définition de la diaspora acadienne, sont les suivantes :

Nouveau-Brunswick : sept (7) représentants

- Madawaska-Haut-Saint-Jean (la région de la CSR Nord-Ouest)
- Restigouche-Appalaches (la région de la CSR Restigouche)
- Nipisiguit-Chaleur (la région de la CSR Chaleur)
- Péninsule acadienne (la région de la CSR Péninsule acadienne)
- Acadie-Kent (la région de la CSR Kent)
- Beauséjour-Petitcodiac (la région francophone de la CSR Sud-est)
- Centres de vie française N.-B. (Fredericton, Miramichi, Saint-Jean, autres)

Nouvelle-Écosse : trois (3) représentants

- N.-É. Ouest (les municipalités d'Argyle et de Clare, la région ouest de la N.-É.)
- N.-É. Centre (la région d'Halifax et la région centre de la N.-É.)
- N.-É. Est (la région d Cap-Breton et la région est de la N.-É.)

Île-du-Prince-Édouard : un (1) représentant

- L'Î.-P.-É. acadienne (la région Évangéline et la communauté acadienne de l'Î.-P.-É).

La diaspora acadienne : un (1 représentant)

- Née en Acadie mais habitant à l'extérieur des régions administratives acadiennes

Présidence de l'Assemblée nationale : choisi par les douze (12) représentants élus pour des termes de deux ans, agissant comme porte-parole de l'ANA, veillant au bon fonctionnement de l'Assemblée nationale, du Secrétariat et la délégation de d'autres responsabilités à préciser.

ASSEMBLÉE NATIONALE DE L'ACADIE

Modèles comparés : l'Assemblée et le Secrétariat s'inspireront d'au moins trois modèles d'autonomie gouvernementale existants, au Canada atlantique ainsi qu'à l'international, jugés pertinents pour l'Acadie dans le cadre de sa mise en forme :

- L'Assemblée nationale du Nunatsiavut (Nun-CA);
- Le gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique (Ger-BE); et
- La province autonome d'Åland et les communes suédophones de Finlande (Sue-FI).

Modèle	Population (2023)	Superficie (km2)	Capitale législative	Nombre de représ. élus	Mandats (ans)
Nun-CA	7,200	72,520	Hopedale	16	4
Ger-BE	78,000	854	Eupen	25	5
Sue-FI	30,000 -290,000	1582 -16,000	Åland	-	-
Acadie-CA	+300,000	25-30,000	À déterminer	12	4

Mode de gouvernement : modèle de gouvernance par consensus, non partisan.

Capitale, Secrétariat ou siège administratif : l'importance de doter l'Acadie d'une capitale officielle et d'un siège administratif. Un lieu de rencontre physique et tangible imprégné de symbologie acadienne pour cette Assemblée et son Secrétariat. Développer un processus de sélection menant au choix et à la création de cette capitale et aux bureaux du Secrétariat sur le territoire acadien.

Délégations de compétences : la délégation de pouvoirs et de diverses compétences à l'Assemblée nationale de l'Acadie et à son Secrétariat, nécessaires pour assurer la pérennité de la vie française en Acadie. Préciser les mécanismes permettant à ces domaines de compétences d'être gouvernés, ainsi qu'aux services personnalisables d'être administrés et livrés avec succès. Confirmer les domaines de compétences essentiels permettant aux régions acadiennes de disposer d'un maximum d'autonomie et de pouvoirs. Ceci dans le but de favoriser la prospérité régionale et d'assurer la pérennité de la vie française dans l'ensemble des régions acadiennes de l'atlantique.

Domaine de compétence essentiel 1 : la pérennité de la langue française en Acadie

1. Une Assemblée qui dirige le programme d'éducation en français en Acadie.
2. Un Secrétariat qui gère un programme de transmission du français à toute personne habitant le territoire de l'Acadie désirante d'apprendre le français.
3. Une Assemblée qui promeut activement l'offre de transmission de la langue française aux membres des couples exogames ne maîtrisant pas suffisamment la langue française.
4. Un Secrétariat qui gère un programme d'affichage à prédominance en français dans les régions acadiennes, s'assurant que les régions acadiennes soient identifiées et affichées.
5. Un Secrétariat qui participe à assurer une offre de services respectant la dualité linguistique, culturelle et institutionnelle des régions du Canada atlantique où vit le peuple acadien.

Domaine de compétence essentiel 2 : la représentation du peuple acadien

1. Une Assemblée élue et représentative qui développe et qui entretient des relations de coopération avec les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial, international).
2. Une Assemblée élue et représentative qui développe et qui entretient des relations de fraternité et de coopération avec les peuples autochtones et anglophones qui la côtoient.
3. Un/e président/e d'assemblée élu/e qui représente le peuple acadien sur les scènes atlantique, nationale et internationale.
4. Une Assemblée présente et active au sein des instances et du monde de la Francophonie.
5. Un Secrétariat opérant dans un cadre d'excellence et administrant des domaines de compétences essentiels à la prospérité de l'Acadie du Canada atlantique.
6. Une assemblée nationale de l'Acadie qui étudie, commente ou propose des projets de lois aux divers paliers de gouvernement (municipal, provincial, fédéral) pour promouvoir les intérêts de l'Acadie.
7. Une Assemblée et toutes ses composantes financièrement autonomes et prospères.

Domaine de compétence essentiel 3 : la protection du patrimoine acadien

1. Un Secrétariat qui veille à ce que les lieus, les ruines d'établissements et les cimetières de l'ancienne Acadie soient identifiés, protégés autant que possible et mis en valeur.
2. Un Secrétariat qui veille à ce que les personnages et établissements clés de l'Acadie soient identifiés et mis en valeur comme richesse nationale.
3. Un Secrétariat qui veille à ce que les églises historiques et les bâtiments d'importance historiques nationales de l'Acadie soient protégés, restaurés et mis en valeur.
4. Une Assemblée qui veille à ce que les ressources soient réunies pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel de l'Acadie sur son territoire.
5. Un Secrétariat qui veille à ce que les toponymies acadiennes soient reconnues ou corrigées.

Domaine de compétence essentiel 4 : la prospérité durable des régions acadiennes

1. Un Secrétariat qui veille à ce que l'industrie acadienne des arts, de la culture et du tourisme soient prospères.
2. Un Secrétariat qui veille à ce que les régions acadiennes soient prospères en termes de développement de leurs matières premières, leurs ressources naturelles et énergétiques, leurs ressources agricoles et leurs réseaux de transport, de services et de communication.
3. Une Assemblée qui veille à ce que les institutions des gouvernements, ainsi que leurs bureaux et effectifs, soient équitablement réparties dans les régions acadiennes.
4. Une Assemblée et un Secrétariat qui veillent à ce que la population acadienne vulnérable soit bien accompagnée, logée, nourrie et en santé, et que le développement social et le bien-être de l'Acadie soit au cœur du succès de la société acadienne.
5. Une Assemblée et un Secrétariat qui appuient son secteur des PME dans ses démarches de commerce en Atlantique, à l'international et dans la Francophonie.

Structure de financement proposée : la refonte de la SNA, de la SANB, de la FANE et des autres organismes provinciaux participants pour former une nouvelle Assemblée nationale acadienne. Le financement annuel existant dirigé vers ces organismes serait affecté à l'ANA pour financer ses opérations. La création d'une nouvelle fondation caritative, ou la refonte de la Fondation nationale de l'Acadie, pour spécifiquement appuyer les domaines de compétences essentiels aux intérêts de l'Acadie et à la bonne gouvernance de l'ANA. Le modèle prévoit également que des responsabilités administratives spécifiques soient délégués par les provinces à l'ANA, avec des transferts financiers négociés par domaine de compétence.

Cette refonte et de cette restructuration viserait les objectifs suivants :

1. Créer une structure de représentation légitime du peuple acadien vivant en situation minoritaire au Canada atlantique, ses dirigeants étant élus au suffrage universel.
2. La mise en œuvre d'un modèle de fonctionnement uniforme basé sur les meilleures pratiques de gestion et la recherche de l'excellence dans la planification annuelle et la livraison de ses services.
3. L'amélioration des économies d'échelle et de la productivité dans la prestation de services aux communautés acadiennes, pour la prospérité de la région de l'Atlantique.
4. La mise en place d'un système de reddition des comptes transparent et éprouvé pour garantir les meilleurs intérêts du peuple acadien habitant le Canada atlantique.

La vision proposée de l'ANA

Une Acadie[1] française[2], prospère[3], en santé[4], heureuse et en paix[5], ouverte sur le monde et autonome[6] sur son territoire[7]

1. Acadie pour signifier les régions acadiennes, les centres de vie française et le 'territoire acadien' du Canada atlantique. Peuple acadien pour signifier toute personne de descendance acadienne, habitant l'Acadie ou s'identifiant comme Acadien ou Acadienne.
2. Française pour signifier son identité francophone-acadienne dans ses diverses manifestations, ainsi que sa participation active au sein du monde de la francophonie.
3. Prospère pour signifier une Acadie qui perçoit, crée et vit son abondance culturelle, financière et sociale, sur l'ensemble du 'territoire acadien', et qui veille à protéger et mettre en valeur son patrimoine culturel et naturel.
4. En santé pour signifier une Acadie où l'individu et la communauté vivent dans un environnement naturel et social sain.
5. Heureuse et en paix pour signifier une Acadie axée sur le bonheur des gens, réconciliée avec son identité, son environnement social (les communautés qui la côtoient) et une Acadie qui entretient des relations de fraternité, de tolérance et d'ouverture sur le monde.
6. Autonome pour signifier que le peuple acadien est responsable de diriger ses choix présents et futurs.
7. Territoire acadien pour signifier les centres et les régions du Canada atlantique où vivent aujourd'hui les Acadiens, l'ancienne Acadie se référant au territoire acadien datant de la pré-Déportation.

Les valeurs proposées de l'ANA

Il est recommandé que la mise en œuvre du projet de l'Assemblée nationale de l'Acadie soit guidée par des valeurs sociétales et individuelles qui ont connu l'épreuve du temps en Acadie et qui sont garantes d'un avenir prospère.

L'amour de la patrie, de la terre ancestrale de l'Acadie
La pérennité de la langue et de la vie française en Acadie
La valorisation de la famille
Le droit à l'égalité et le respect de l'autre
Le respect dû aux aînés
La liberté de pensée, de conscience et d'expression
La recherche du consensus et de l'excellence
La transparence, l'honnêteté et l'intégrité
Le service envers le bien commun
Le souci des générations futures